



juillet 2008

association royale
des architectes de Liège

Prochaine assemblée générale :

le 9 septembre 2008

Bonnes vacances

LA GRENOUILLE

Le comité directeur vous souhaite de bonnes et reposantes vacances
dans de ravissantes contrées idylliques.

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président

COTISATIONS 2008 :

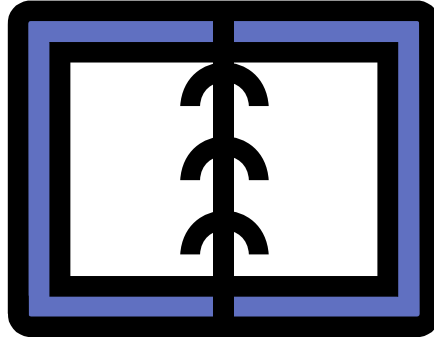
Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 ^{ère} année inscription à l'ordre :	15 €
2 ^{ème} année :	25 €
Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2009.	

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



A VOS AGENDAS !

X 9 septembre 2008 : Assemblée générale : ALIPLAST Aluminium system

26 septembre 2008 : Visite du centre d'excellence ALIPLAST Aluminium system

...

Congés annuels

Notre secrétaire favorite va s'octroyer quelques jours de congés bien mérités.
Du 10 au 31 juillet inclus, le secrétariat sera fermé.
Qu'elle nous revienne en pleine forme début août...



Régularisations des autorisations de bâtir

Au vu du nombre important de régularisations toujours en cours, le Ministre en charge étend la période moratoire jusqu'à fin septembre 2009.



COSEP S.A. à Mont Saint Guibert (Axisparc) recherche des collaborateurs pour étoffer son équipe composée de 12 personnes afin de remplir les missions d'assistance au Maître de l'Ouvrage dans l'élaboration et la réalisation de projets importants de bâtiments (budget de 10 à 125 millions d'euros) en Wallonie et à Bruxelles au sein d'une

équipe de conseils spécialisés. Vous serez l'interlocuteur privilégié en charge de :

- Estimation, évolution et suivi du budget ;
- Préparation des documents de mise en soumission et contractuels ;
- Planification des études et des travaux ;
- Suivi technico-administratif des travaux ;
- Coordination des réunions (conseils et entreprises) ;

1 - Profil « ingénieur civil, ingénieur industriel, architecte »

- Expérience souhaitée : 5 ans dans le domaine de l'organisation et du suivi technique de chantiers de bâtiments.
- Vous savez travailler de manière autonome et proactive.
- Connaissances dans l'utilisation des programmes MSOffice, maîtrise de la langue française. La pratique du néerlandais et/ou de l'anglais constituerait un avantage.
- La connaissance des programmes de dessin Autocad et de planification est un plus.
- Vous avez la nationalité d'un des pays de l'Union Européenne ou vous disposez d'un permis de travail en Belgique.
- Temps plein de jour, de 8h30' à 17h

2 - Profil « gradué en construction »

- Expérience souhaitée : 10 ans dans le domaine de l'organisation et du suivi technique de chantiers de bâtiments.
- Vous possédez un grand sens des responsabilités et une grande rigueur ;
- Connaissances dans l'utilisation des programmes MSOffice, maîtrise de la langue française. La pratique du néerlandais et/ou de l'anglais constituerait un avantage.
- Temps plein de jour, de 8h30' à 17h
- La connaissance des programmes de dessin Autocad et de planification est un plus.
- Vous avez la nationalité d'un des pays de l'Union Européenne ou vous disposez d'un permis de travail en Belgique.

3 - Profil « coordinateur sécurité-santé niv. A »

- Expérience souhaitée : 5 ans minimum dans le domaine de la coordination sécurité-santé ;
- Tâches : accueil téléphonique, Courrier, Classement, archivage, organisation des réunions internes et externes, rédaction d'offres,
- Temps plein de jour, de 8h30' à 17h
- Contrat à durée indéterminée avec une période d'essai de 6 mois
- Connaissances dans l'utilisation des programmes MSOffice, maîtrise de la langue française.
- La pratique du néerlandais est vivement souhaitée. La connaissance de l'anglais constituerait un avantage.

Nous offrons

- Une activité plein temps (salaire : contrat à durée indéterminée) dans une ambiance de travail agréable au sein d'une équipe jeune et dynamique d'une moyenne d'âge de 35 ans qui vous permettra d'évoluer dans votre profession ;
- Une formation continue et appropriée ;
- Un cadre de travail neuf et confortable ;
- Des opportunités de travail à l'étranger ;
- Une rémunération conforme à votre expérience ;
- Une expérience enrichissante sur des projets complexes de grande ampleur ;

Merci de nous envoyer votre candidature (CV et prétentions) à l'attention de B. Van Hoye - COSEP S.A.
5, rue Fond Cattelain - 1435 Mont-Saint-Guibert - T : 010 – 81 37 50 - F : 010 – 84 24 50 - C : benoit.vanhoye@cosep.be

Liège / Les premières installations bientôt en vente

Bureau digital pour architectes

Le Soir jeudi 12 juin 2008



L'ESSENTIEL. insiste le Pr Leclercq, est de « laisser l'architecte travailler dans son environnement habituel ». Pas de souris mais un crayon électronique et une table à dessin numérique. ©ULG.

UNE INVENTION de l'ULg. Révolution numérique des croquis d'architectes. Et travail de collaboration.

Grâce aux travaux de l'équipe Lucid, un laboratoire multidisciplinaire de l'ULg spécialisé dans les interactions entre l'homme et la machine, les croquis à main levée des architectes pourraient être définitivement gommés. Surtout, le studio digital présenté mercredi devrait accélérer les collaborations entre ingénieurs, architectes, designers et autres intervenants dans le travail de conception.

Il y, en effet, traditionnellement loin du crayon de l'architecte au plan corrigé, légendé, métré. Mais grâce au dispositif que l'équipe Lucid (Lab for user cognition & intelligent design) se prépare à commercialiser, ces professionnels devraient bientôt, en temps réel et avec une facilité déconcertante, tirer parti de ces gribouillis jetés à la hâte sur des feuilles volantes et qui n'ont traditionnellement d'autre vocation qu'être patient-

ment retravaillés, nettoyés, recopiés et retravaillés encore. Avec l'avantage supplémentaire de pouvoir remanier et partager ces notes de travail entre utilisateurs géographiquement distants.

Partage de plans et de croquis

À la base du travail de cette équipe d'universitaires, une constatation : deux architectes qui se rencontrent, quelle que soit leur langue de travail, se servent souvent de leur carnet de croquis comme d'un manuel d'espéranto. Ils prennent une feuille, au pire – ou au mieux – retournent un carton de bière, tracent quelques traits et échantonnent leurs idées. Une technique rudimentaire mais qui fonctionne et qu'aucun matériel informa-

tionnel n'avait encore pu remplacer, ni même accélérer.

C'est ce défi qu'a relevé le labo liégeois. Démonstration en a été faite mercredi entre un architecte assis devant sa table à dessin, au Sart Tilman, et un de ses confrères, engagé dans le même projet immobilier mais travaillant au Luxembourg.

Outre la classique visioconférence, les deux associés ont la faculté de travailler, en temps réel, sur la même table à dessin numérique. Grâce à leurs crayons électroniques, les membres de l'équipe peuvent, à distance et en temps réel, intervenir sur les mêmes esquisses, les prolonger ou les gommer, échanger leur feutre gras contre un surligneur rouge, faire intervenir un ingénieur en stabilité qui, lui, est à Montréal ou à Tokyo. « L'avantage est que ce système est très intuitif, insiste Pierre Leclercq, qui dirige Lucid. Il n'y a pas de souris, pas de menus et de sous-menus à tirer pour dessiner un simple trait. L'architecte peut travailler à main levée, il est dans son environnement naturel. »

Des calques permettent, comme dans tout programme de CAO, de sauter d'une feuille digitale à l'autre, d'ajouter des étages ou d'en soustraire, d'oublier une esquisse pour en tenter une nouvelle. Ces modifications sont donc directement visibles par l'utilisateur distant, qui peut intervenir à son tour.

L'outil, qui a longuement été testé, notamment par les futurs ingénieurs architectes, devrait être commercialisé l'an prochain. « Un poste de travail devrait coûter environ 30.000 euros, continue Pierre Leclercq. Nous estimons qu'un bureau d'architecture ou d'engineering de taille moyenne l'aura amorti en 6 mois. » ■

Jo. Ma.

L' Aralg en visite.

Coup sur coup, l'Aralg vient d'organiser 2 déplacements d'un haut intérêt professionnel.

En mai : La firme DAIKIN

DAIKIN à Ostende nous accueillait à la suite d'une conférence précédente donnée à l'Aralg. Leurs bureaux, l'usine de production, les entrepôts, un centre de formation sont situés dans le parc industriel de la ville. Tout cela occupe une surface très importante, à la mesure de cette firme, japonaise d'origine et présente dans le monde entier.

Un des buts de ce déplacement était la visite d'une maison témoin. Maison à 2 niveaux située dans un lotissement résidentiel, elle a été achetée par DAIKIN et réaménagée pour recevoir un chauffage par pompe à chaleur, système air-eau, avec l'unité centrale installée à côté de la maison. Bruit émis : +/- 47 dcb.

Au rez-de-chaussée, sol chauffant avec appoint de radiateurs classiques en cas de besoin.

A l'étage, chauffage par radiateurs.

L'ensemble était sous contrôle permanent des températures afin d'analyser les réactions.

Cette installation, grandeur nature, nous a mieux initié au système proposé par DAIKIN.

En juin, Cour de Justice de la CE et la Philharmonie.

Nous étions invités à visiter les travaux à la Cour de Justice des Communautés Européennes (CE) à Luxembourg et le nouveau bâtiment de la Philharmonie de Luxembourg.

Là, nous étions dans le domaine du monumental.

La Cour de Justice de la CE

Luxembourg comme Strasbourg accueille des bâtiments de la CE. Ces 2 villes ont tenu à les implanter dans un quartier d'affaires excentré –ici le plateau du Kirschberg- ce qui a préservé la ville elle-même, c'est-à-dire et très heureusement tout le contraire de ce que Bruxelles et sa *bruxellisation* ravageuse a conçu pour l'édification des immeubles de la CE.

Les bureaux de la Cour de Justice sont en pleine extension et réaménagement, avec des moyens grandioses. Construit sur pilotis d'acier, un nouvel ensemble de bureaux et annexes s'étend en un rectangle d'une longueur totale de plusieurs centaines de mètres.



Conjointement, deux tours faisant partie de l'ensemble, ont été habillées de murs rideaux conçus par Dominique Perrault, l'architecte parisien de la Bibliothèque Mitterrand, où les 4 tours vitrées servant de stockage des livres, ont posé quelques problèmes de climatisation et de préservation des biens.

Ici la société belge qui a réalisé le travail nous a montré les plans d'exécution. Il s'agit d'un mur rideau à double paroi, avec ventilation interne. L'ensemble est complexe ; il a été réalisé en atelier par modules entiers, arrivant sur chantier prêt au placement.

Dans tous les bureaux ou dégagements visités, les sols sur plots et les faux plafonds fourmillent de câbles, fils, canalisations et conduits de ventilation.

Les techniques spéciales sont abondamment au rendez-vous, il faudra de solides équipes d'entretien.

Le choix et la qualité des matériaux mis en œuvre ont été notés tout au long de la visite.

L'étendue du chantier, sa complexité, le nombre d'entreprises, nécessitent une assistance administrative et technique permanente entre autre avec le bureau de Project Manager, HBH, dont fait partie Christian COUNSON, notre confrère et membre de l'ARALg, qui nous recevait et nous guidait.



La Philharmonie.

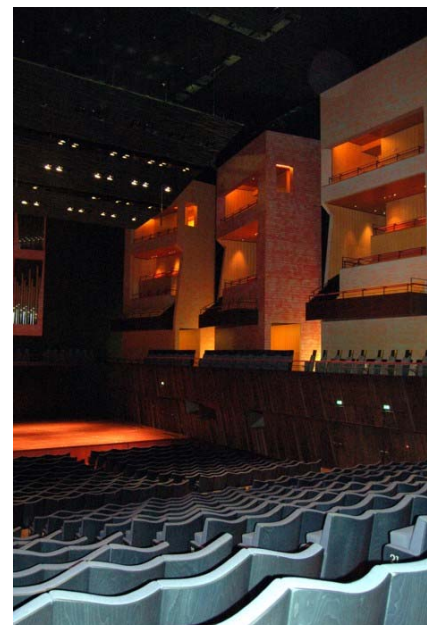


Nous rejoignons la Philharmonie de Luxembourg, une œuvre de l'architecte français De Portzemparc, auteur du Pavillon de la Musique à Paris la Villette.

Nous découvrons une architecture imposante par ses dimensions mais tout en légèreté et en inventions.

C'est un bâtiment tout en rond, fermé par une colonnade qui cerne le noyau central où est logée la grande salle de l'orchestre philharmonique.

Dans cette salle, les balcons latéraux sont autant d'éléments innovants par leur forme et leur volume.



Latéralement et partiellement enfouie, une deuxième salle se loge sous une coupole qui est accolée en annexe au bâtiment principal.

Intérieurement, la finition du plafond de la coupole par de grands panneaux de menuiserie est remarquable et tient presque de l'ébénisterie.

Christian COUNSON qui a participé à cette construction toujours comme Project manager nous a décrit la difficulté d'un tel chantier souvent hors du commun.

En terminant nous tenons à remercier Christian pour sa disponibilité de toute une journée et la clarté de ses explications.



Nous remercions également la firme REHAU et son délégué Monsieur Mulyck qui a participé au covoiturage et nous a accompagné au déjeuner.

Texte : Georges Foulon
Photos : J-C Brouillard
B. Dutilleux

Une Brève.

En 2002, l'Aralg, au travers de sa revue « le Bulletin », s'était investie dans la sauvegarde de la Piscine de la Sauvenière.

Le Journal « La Meuse » de ce 17.06 nous apporte une nouvelle encourageante : Grâce aux subsides du Feder, soit 7.3 millions d' euros, le projet d'y créer des espaces de musée et des lieux de rencontre prend vie.

Cette première somme est insuffisante pour tout réaliser, mais les parties classées de l'immeuble permettront des subsides de restauration de la Région Wallonne.

Un point architectural important : la voûte couvrant le grand hall sera à nouveau vitré et on retrouvera l'éclairage zénithal d'origine, ce qui sera bien indiqué pour les futures activités.

Rendez-vous en 2010-2012.

L'UWA enfin officiellement lancée !

On vous en souvent parlé.
On l'a souvent annoncée.

Et voilà, elle est enfin née : les statuts définitifs de l'Union Wallonne des Architectes (UWA) ont été officiellement signés par les associations partenaire lors d'une réunion qui s'est tenue à Namur, le 19 mai dernier. Il faut dire que si les associations wallonnes voulaient créer l'UWA et étaient poussées dans le dos par l'intérêt suscité par cette initiative tant auprès des autorités publiques que des annonceurs et si ils avaient déjà signé une charte de principe, la rédaction des statuts a pris un certain temps (chacun voulant protéger ses intérêts et y mettre son grain de sel).

L'UWA est donc lancée et a constitué son premier bureau de direction :

- Président : Patrick VERSCUERE (qui a été une des principales chevilles ouvrières de la difficile rédaction des statuts et a fait preuve d'un grand sens de la diplomatie / AABW).
- Vice-Président : Robert TRESELJ (SRAVE)
- Vice-Président adjoint et trésorier : Philippe MOUSSET (ARAC)
- Secrétaire : Jean-Marie FAUCONNIER (ARAL)
- Secrétaire-adjoint : Henri PNCIN (AAPL)

UPA – Juin 2008

LE NOUVEAU FONCTIONNEMENT SCINDE DE L'ORDRE

Cela fait maintenant un mois que l'Ordre a commencé à fonctionner de façon officieuse sur le mode « communautaire ».

C'est ainsi que, du côté francophone, plusieurs instances se sont mises au travail, sur base de l'organigramme mis au point durant les mois passés, au sein du CFGA :

- La Chambre ordinale qui comporte quatre départements : Stage et formation, Tableau-inscription, Disciplinaire et Questions spécifiques.
- La Chambre régionale wallonne qui traite des questions en rapport avec la législation et la pratique wallonnes.
- La Chambre régionale bruxelloise, qui traite des questions relatives à cette région.
- Le Conseil communautaire qui se réunit tous les mois et prépare la réunion du Conseil national rassemblant les délégués francophones et flamands (l'Ordre n'étant pas scindé).
- Le Conseil communautaire élargi, qui se réunit tous les trimestres pour coordonner l'action de l'Ordre avec les associations (il s'agit en fait de l'instance qui remplace en quelque sorte l'ancien CPO).

UPA – Juin 2008

Présence d'amiante sur chantier: prudence !

Trop d'entrepreneurs s'aventurent dans des travaux de démontage ou de démolition sans prendre garde aux nombreuses obligations relatives au désamiantage (amiante-ciment, asbeste-ciment, amiante libre).

- S'il s'agit d'un marché public, ils doivent exiger un document d'inventaire-amiante et adapter leurs délais et leurs prix en fonction de la législation sur les permis d'environnement et sur les déchets en vigueur.
- S'il s'agit d'un marché privé, la vigilance est de rigueur. Si des matériaux contenant de l'amiante sont apparents, l'entrepreneur doit vérifier qu'il a suivi la bonne formation pour réaliser les travaux et que les autorisations préalables au chantier ont été obtenues.

Par ailleurs, de vieilles bâtisses abritent parfois des matériaux contenant de l'amiante non apparente. Un joli caisson peut cacher des mètres de tuyaux de chauffage calorifugés avec un matériau

contenant de l'amiante. Les conséquences de telles découvertes sont désagréables tant pour l'entrepreneur que pour le maître d'ouvrage. Obtenir les autorisations de permis d'environnement conduit inévitablement à des reports de délais. Faire appel aux entreprises agréées engendre des coûts supplémentaires.

Pour épargner des déconvenues avec le maître d'ouvrage une fois le chantier entamé, l'entrepreneur ne doit pas hésiter à incorporer des clauses dans son devis (et/ou son contrat) vis-à-vis du maître d'ouvrage «Conditions sous réserve d'un chantier libre de toutes formes d'amiante».

Info : CCW - aymé.argeles@ccw.be - 02/545.59.51

Bulletin de la chambre de la construction – juin 2008

ARALg – ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 MAI 2008

Sont présents, les Confrères : HERZE, FOULON, FAUCONNIER, DAUBIT, PEL, FRANCK, BROUILLARD, LHOEST, VAN HOYE, BROSE, GIRS, GLAUDE, LOUIS, THEUNISSEN, COURTOY

Les confrères Philippe MEILLEUR est excusé.

Le PV de l'assemblée générale du 08 avril est corrigé.

Intempéries

Nous reproduisons ci-après les observations climatologiques relatives au mois de **avril 2008** publiées par l'Institut Météorologique de Belgique.

Ces observations reprennent en :

T : les températures à 7h00 sous abri à 1.5 m au-dessus d'un sol gazonné. **H** : durée totale, en heures et dixièmes, des épisodes pluvieux survenus entre 7h00 et 17h00 (uniquement si supérieure à 2h00).

Nous attirons toutefois votre attention sur l'article 28§ 1. 2° de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant le cahier général des charges des marchés publics, qui stipule que «les jours pendant lesquels le travail a, par suite d'intempéries ou de leurs conséquences, été rendu impossible pendant quatre heures au moins, ne sont pas comptés comme jour ouvrable».

AVRIL 2008

JOUR	ZAVENTEM		BEAUVECHAIN		CHIÈVRES		GOSELIES		FLORENNES		ST-HUBERT		BIERSET		SPA		ELSENBORN	
	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H
1	5	2,1	6	•	4	•	5	-	5	-	3	-	5	-	4	-	-3	•
2	7	-	7	•	6	•	6	-	6	-	4	-	7	-	5	-	5	•
3	6	-	6	•	4	•	4	-	4	-	3	4,6	5	4,5	3	5,1	2	•
4	4	-	3	•	2	•	3	-	1	•	-1	-	2	-	1	-	1	•
5	8	3,7	8	•	8	•	7	4	6	•	5	7,4	8	7,9	7	8,6	6	•
6	3	-	3	•	3	•	2	-	2	•	0	5,9	3	-	0	4,8	0	•
7	0	-	1	•	2	•	1	-	1	2,2	-2	8,4	0	-	-1	-	-2	•
8	-1	-	1	•	-2	•	-1	-	-2	-	-3	-	0	-	-3	-	-7	•
9	2	-	2	•	2	•	4	-	4	-	0	-	4	-	2	-	0	•
10	0	-	1	•	-1	•	2	-	2	-	1	-	2	-	2	-	1	•
11	4	-	4	•	3	•	6	-	5	-	3	4,5	4	-	4	-	1	•
12	4	-	5	•	5	•	5	-	4	-	1	-	5	-	2	-	-1	•
13	6	2,2	7	•	6	•	6	-	6	-	4	4,1	6	4,9	5	5,8	5	•
14	7	4	6	•	7	•	6	3,6	5	4	3	7,2	6	5,7	4	9,7	4	•
15	4	-	4	•	4	•	4	-	3	-	1	2,7	3	3,8	2	4,5	2	•
16	0	-	1	•	-2	•	0	-	0	-	-1	-	0	-	*1	-	-6	•
17	-1	-	-1	•	-1	•	-1	-	-	-	-3	-	-1	-	1	-	-5	•
18	4	-	3	•	5	•	4	-	4	-	3	2,4	4	2,1	3	-	1	•
19	5	-	5	•	7	•	6	5,3	6	9,5	5	8,5	5	3,2	5	3	2	•
20	6	-	6	•	3	•	6	-	7	-	5	-	8	-	5	-	1	•
21	9	-	8	•	10	•	8	-	9	-	8	-	7	-	9	-	5	•
22	6	-	8	•	7	•	7	-	7	-	6	-	6	-	5	-	4	•
23	7	-	6	•	6	•	8	-	7	-	6	-	11	-	8	-	4	•
24	7	-	8	•	6	•	7	-	7	-	6	-	9	-	8	-	7	•
25	8	-	9	•	7	•	8	-	8	-	5	-	8	-	6	-	5	•
26	9	-	10	•	7	•	9	-	7	-	6	-	9	-	7	-	3	•
27	12	-	1	•	11	•	11	-	11	-	9	-	12	-	10	-	4	•
28	12	2,5	13	•	11	•	12	5,2	13	6	11	9,5	14	8,6	12	9,6	9	•
29	8	2,8	7	•	6	•	7	-	6	-	5	2,4	8	-	6	2,8	5	•
30	10	2,2	10	•	10	•	10	2,6	9	-	7	2,1	10	-	8	-	8	•

Bulletin de la chambre de la construction – juin 2008

BONNES VACANCES